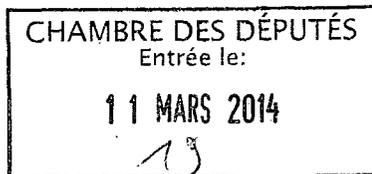




Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 11 mars 2014

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 du règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur de vous informer que je désire poser une question orale pendant l'heure de questions du mardi, 11 mars 2014 à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant la place de l'enseignement de l'informatique et des technologies nouvelles dans l'enseignement secondaire luxembourgeois.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Franz Fayot
Député